

1 Identification de la substance/du du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

DÉGRAISSANT INDUSTRIEL SURPUISSANT MULTI PRO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Dégraissant surpuissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail: info@innovis.be — Site web: <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy:03.83.85.85.18

2 Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Corr. cut. 1A / SGH05 - H314

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

C R35

2.2 Contient: hydroxyde de potassium et polymère

2.3 Éléments d'étiquetage:

Symbole:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.

2.4 Autres dangers:

La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3 Composition/informations sur les composants:

Ethylene diamine tetraacetate, 4Na	1 < C ≤ 5	CAS N°: 64-02-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27 CLP Classification: SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH07 - Tox. aiguë 4 – Point d'exclamation - Attention - H332 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B Phrases R: Xn R 20-36
Hydroxyde de potassium	1 < C ≤ 5	CAS N°: 1310-58-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487136-33 CLP Classification: SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH07 - Tox. aiguë 4 – Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - Danger - H314 Phrases R: C R22-35
Méthoxy propoxy propanol	1 < C ≤ 5	CAS N°: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60
Polymère	5 < C ≤ 10	CLP Classification: SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 Phrases R: Xn R 22-41

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Mettre la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux: Provoque de graves brûlures

Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

Inhalation: Non déterminée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Laver ensuite abondamment à l'eau

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver à l'abri du gel. Ne pas mélanger à d'autres produits.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver à l'écart des: acides

Les emballages plastiques sont recommandés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Limite(s) d'exposition: • Méthoxy propoxy propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection de la peau:

Combinaison de protection complète contre les produits chimiques. Porter des gants appropriés: gants en Néoprène

Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Autres protections:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

9 Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

pH en solution dans l'eau: 13,87 à 20°C

Masse volumique apparente: 1,052 à 20°C

Aspect/20°C: Liquide

Point d'éclair: Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz): non applicable

Température d'auto-inflammabilité: Non applicable

Limite supérieure d'inflammabilité

ou limites d'explosivité (Vol %): Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

Limite inférieure d'inflammabilité

ou limites d'explosivité (Vol %): Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

Propriétés explosives: non applicable

Propriétés comburantes: non applicable

Viscosité: Non déterminé

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

Odeur: caractéristique

Couleur: incolore

9.2 Autres informations:

Hydrosolubilité: Produit hydrosoluble

Liposolubilité: Non concerné

Solubilité aux solvants: Non Concerné

10 Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Ne pas mélanger avec d'autres produits

10.4 Conditions à éviter:

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles:

Ne pas mélanger avec: les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes:

Données non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13.2 Emballages contaminés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13.3 Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport:

14.1 Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14.2 Numéro ONU: 3266

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. - CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (contient de l'hydroxyde de potassium)

14.3 Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14.3.1. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.3.2. Groupe d'emballage: II

14.3.3. Etiquettes ADR/RID: 8

14.3.4. Code danger: 80

14.3.5. Code de classification et dispositions spéciales: C5 274

14.3.6. Instructions d'emballage: P001 IBC02

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

- 14. 4. 1. Classe: 8
- 14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
- 14. 4. 3. Polluant marin: non
- 14. 4. 4. N° FS: F-A, S-B
- 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 8
- 14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

- 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 8
- 14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
- 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 8
- 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:
Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

14.9 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Provoque de graves brûlures

Indications supplémentaires: Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

15 Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:

Agents de surface non ioniques : 5% ou plus, mais moins de 15%

EDTA et sels : moins de 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

pas de données disponibles

16 Autres informations:

La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

PTB: persistantes, toxiques et bioaccumulables

zPzB: substances très persistantes et très bioaccumulables

CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals

DPD: Dangerous Preparations Directive

La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité:

R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour les yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes:

Aucun

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.